

Sommaire

Des outils pour la mise en œuvre. 3

Premier CNR plénier. 4

Les conséquences de ces stratégies socialement dévastatrices sont d'abord locales. 4

Différencier, décentraliser, déconcentrer et simplifier (3DS) est au cœur de l'action publique. 5

Présentation aux préfets 6

Pour aller plus loin 7

Annexe : annonces «France Nation verte» 8

CONTACTS

Pôle Activités CGT en territoires
territoires@cgt.fr

Thierry Gourlay
Responsable du pôle
06 73 89 51 06

Dominique Gallet
Conseillère confédérale
06 85 86 06 58

Isabelle Meunier
Assistante du pôle
01 55 82 81 56

Annonces présidentielles et gouvernementales 2022 pour les territoires

Les urgences climatiques, démographiques et démocratiques exigent des transitions pour construire des cohésions futures, d'autant que les incertitudes grandissent à l'échelle européenne et internationale – la guerre en Ukraine est là pour nous le rappeler.

Après les élections présidentielle et législatives de 2022, malgré une Assemblée nationale partagée dans laquelle l'extrême droite est entrée en force et après la mise en place du second gouvernement Borne, le président de la République tente d'imposer son rythme et les formes qu'il entend mettre en œuvre pour donner corps à ses intentions.

La Première ministre et lui ont annoncé leurs choix politiques et leurs méthodes d'actions.

Il et elle sont au diapason avec les ministres et les préfetes pour mener une stratégie guidée par les intérêts de la financiarisation et la recherche de l'excellence, avec notamment la poursuite de la territorialisation de l'action publique pour favoriser la simplification et la différenciation.

La Première ministre Élisabeth Borne, le 7 juillet dernier dans son discours de politique générale devant l'Assemblée nationale, puis le 31 août lors d'un séminaire gouvernemental, a cadré l'action du gouvernement en « chantiers d'urgence » et « transformations en profondeur », déclinées en soixante **politiques prioritaires du gouvernement** accompagnées d'objectifs précis et d'une feuille de route – défis-principaux chantiers – pour chaque ministre.

Ces soixante chantiers prioritaires sont au centre d'une **stratégie nationale**, dans un cadre européen contraignant, motivée par la réalisation d'une **nouvelle étape néolibérale** qui vise à poursuivre la déstructuration des repères collectifs que nous connaissons.

Les réformes déjà annoncées – indemnisation du chômage, compte épargne-temps universel, formation, retraites, EDF – sont confirmées et inscrites dans les feuilles de route.

Les questions de souveraineté, militaires, de sécurité, de lutte contre l'immigration... sont très fortement affirmées.

Quatre thèmes principaux sont définis dans la continuité des réformes du quinquennat précédent :

- **la transition écologique**, avec une planification territorialisée pour atténuer les effets du dérèglement écologique et s'y adapter – plans de décarbonation sectoriels, de sobriété, etc. Un agenda de transition écologique organisera la transformation économique du pays et de nombreuses filières. Un projet de loi sur le développement des énergies renouvelables et un sur la politique énergétique sont annoncés;
- **le plein-emploi**, avec les réformes pour lever tous les « freins » du marché du travail – mise en place de France Travail, formation des demandeurs d'emploi, accélération du développement de l'apprentissage

(1 million d'apprenti-es annoncé pour 2027). Comme ce n'est ni par l'augmentation des impôts ni par les déficits publics que le président de la République entend financer ses politiques, ce sera par le travail. Ce qui suppose de le rendre plus « accessible », notamment pour les jeunes, d'aller au bout de la lutte contre le chômage, de réformer la formation professionnelle et de s'occuper du travail des seniors en abordant la réforme des retraites ;

- **la souveraineté** économique (choix des partenaires...), énergétique (prévention des ruptures d'approvisionnement...), technologique et industrielle (diversification des approvisionnements stratégiques, relocalisation de productions stratégiques, projets importants d'intérêt européen commun, infrastructures numériques...), militaire, alimentaire (plans alimentaires territoriaux...), numérique, culturelle. Le déploiement de « **France 2030** » est au cœur de cette stratégie qui sera territorialisée tant pour les activités industrielles que pour l'enseignement supérieur, la recherche ou la formation professionnelle. L'ambition affichée est de devenir la « première nation » dans plusieurs domaines : sortie des énergies fossiles, décarbonation, numérique... avec, toujours, ces logiques de compétitivité et donc de concurrence entre les populations et les territoires, nationalement et internationalement. Des états généraux pour le droit à l'information sont annoncés pour la fin de l'année ;

- **l'égalité des chances** avec des déclinaisons locales – sécurité du quotidien, unité républicaine et défense des valeurs de la République, maîtrise de l'immigration, lutte contre l'Islam radical, éducation (poursuite des réformes, enseignement en fonction des filières en devenir et celles en déclin...), santé (accès à la santé, amélioration de la prévention, logique territoriale pour refonder l'hôpital...), effectivité de la justice, cohésion entre les territoires (« France services », réouverture de sous-préfectures, mise en place



du conseiller territorial pour simplifier le millefeuille territorial, Corse, territoires ultramarins, développement des métropoles, attractivité territoriale...). Citées dans cet ordre les priorités sont claires, ainsi que la conception de l'égalité ! Un projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur et un sur l'immigration sont prévus d'ici la fin de l'année.

Pour 2023, différents projets de loi sont déjà annoncés : programmation énergie-climat, programmation militaire, justice du quotidien, et plusieurs sur l'immigration, le plein-emploi, l'éducation, les jeux olympiques et paralympiques, etc.

L'égalité hommes-femmes, affirmée grande cause du premier quinquennat du président, sera aussi celle du second !

Les politiques publiques se complètent et s'articulent entre elles : environnement, économie, foncier, finances publiques, droit du travail, accès à l'emploi, formation professionnelle...

Ce projet très politique consiste bien à donner davantage à ceux qui sont les mandant-es du président de la République, les néolibéraux-les, les chantres de la compétitivité et les grandes donneuses d'ordre à l'échelle planétaire, car c'est sur ce périmètre que se réalise la mise en compétitivité si chère au capitalisme.

Avec son obsession d'être toujours en tête et sa conception personnelle du pouvoir, le président de la République affiche des objectifs de plein-emploi, d'une France transformée en 2030 pour répondre aux défis de la compétition ultralibérale.

L'accumulation des crises et de leurs conséquences lui offre des opportunités pour accélérer les mesures de déréglementation afin d'organiser « le basculement » tant attendu par les néolibéraux. Les inégalités se sont tellement développées qu'elles motivent plus encore les transitions nécessaires pour conjuguer les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Dans ce cadre, en affichant une cohérence qui tient compte des aléas, le président de la République se positionne incontestablement en « chef de guerre » pour refonder la République après les élections.

Il entreprend ainsi **un chantier pour un « nouveau chapitre d'une vraie décentralisation »**, dans la même veine que la révision de la Constitution qu'il n'avait pu mettre en œuvre lors de son premier quinquennat, avec une nouvelle phase de différenciation territoriale où le travail et les garanties collectives sont les cibles pour favoriser davantage les attentes néolibérales. Il l'assume, dans un contexte qu'il considère être un terrain de guerre qui lui permet d'user de toutes les armes à sa disposition pour mener à bien son plan. Dans ce climat anxiogène et guerrier, il imprime sa vision et organise sa démocratie.

Pour cela, la Première ministre affirme une **nouvelle méthode d'action** : « transparence », « écoute » en menant des « concertations territoire par territoire », « recherche de compromis » avec des « majorités de projet », et « efficacité » sans hausse de la dette et en baissant les impôts.

Des outils pour la mise en œuvre

- **La direction interministérielle de la transformation publique (DITP)** est chargée de l'animation et du suivi avec le baromètre de l'action publique pour la transparence sur l'action publique de l'État. Une directeur-riche de projet sera nommée par chaque ministre pour chaque politique prioritaire du gouvernement **en lien avec les préfet-ètes de région et de département**. Une convention managériale de l'État, avec les directeur-ices d'administration centrale, doit avoir lieu cet l'automne. Un grand plan de formation des cadres de la fonction publique est annoncé, en 2024 pour la fonction

publique d'État, en 2025 pour la fonction publique territoriale et hospitalière. Nous sommes bien **dans la continuité des objectifs affichés d'« Action publique 2022 »**.

- **Le Conseil national de la refondation (CNR):** le gouvernement compte sur **l'organisation de concertations citoyennes sur « tout le territoire » sur « chacun des grands chantiers »** pour « *revitaliser la vie démocratique du pays* » et renforcer « *la place des Françaises dans le choix des grandes orientations* ». Dès à présent, l'Élysée lance un **site Internet CNR** et un appel à inscription pour une **grande consultation numérique**. Des **consultations à partir d'initiatives locales,**

associant usager-ères, salariés et élu-es, sont mises en place sur l'école et la santé. Une **convention citoyenne sur la fin de vie** est installée au Cese. Alors que les sujets sont sur la table, les formes de « démocratie » pour les aborder sont également en débat – « représentative », « élective », « participative », « citoyenne » ou toutes ensemble pour constituer un mélange des genres qui peut en perdre plus d'un...

- **Une commission transpartisane** « *associant l'ensemble des forces politiques* » sera mise en œuvre avant la fin de l'année **pour réfléchir à la réforme des institutions.**

Le premier CNR plénier

En annonçant ce nouveau temps fort au lendemain des élections législatives, le président est guidé par la volonté de contourner les institutions, particulièrement l'Assemblée nationale. En effet, le vote des électeur-ices ne lui permet d'utiliser ces dernières à sa guise pour gouverner. L'objectif avancé est d'**associer les acteur-ices politiques, institutionnelles, sociaux-les et associatif-ves** afin de traiter des grandes transitions et de définir les axes majeurs des politiques publiques à mettre en œuvre au lendemain des

conséquences de la crise sanitaire et face aux enjeux climatiques.

Pourtant, il existe déjà des institutions, le Cese au niveau national, les Cese au niveau régional, qui ont toute légitimité, par leur composition, pour analyser de nombreux problèmes et proposer des solutions alternatives. Les rapports proposés par la « troisième chambre de la République » font trop rarement l'objet d'une prise en compte législative. Tout au contraire, la dernière réforme a modifié les prérogatives du Cese pour tenter d'en faire un outil plus au service du pouvoir exécutif en le privant d'une partie de son autonomie d'action et de prospective.

La Commission nationale du débat public (CNDP) est aussi un outil indépendant pour organiser les échanges dans les territoires et les consultations nécessaires à l'élaboration de transitions partagées.

Mais il est sûr que le pouvoir en place ne considère pas que leurs travaux portent les propositions ou les conclusions qu'il attend pour mener ses transformations!

Composé d'une « *cinquantaine d'acteur-ices représentatif-ves et d'expert-es* », le CNR est chargé « *de poser un **diagnostic commun, partager les contraintes, s'accorder sur la méthode et un calendrier*** » sur les transitions: écologique, démographique (grand âge), du modèle productif, du modèle social; le travail, thèmes auxquels ont été ajoutés le logement et la jeunesse.

Les ministres concernés devront les approfondir en **CNR thématiques nationaux**: numérique, services publics, climat et biodiversité... **Des CNR territoriaux** seront centrés sur l'éducation, la santé et le plein-emploi. **De nouveaux CNR en format plénier, présidés par la Première ministre**, sont annoncés pour inscrire « *des sujets demandés par les participant-es à l'ordre du jour, approfondir des éléments de diagnostic et faire un bilan d'étape des travaux thématiques et territoriaux. [...] Les actions engagées à l'issue des CNR thématiques et terri-*



toriaux feront l'objet d'une évaluation en continu, avec des points spécifiques lors des formats pléniers. » **Le prochain CNR en format plénier est annoncé** pour décembre 2022. Intervenant « en amont du travail législatif et en aval dans la mise en œuvre », « des échanges plus réguliers » auront lieu « entre le gouvernement et les parlementaires des différents groupes politiques ».

Peu d'éléments sont publics sur l'organisation des CNR. Cela révèle vraisemblablement une forme de fragilité liée au refus d'un nombre conséquent d'organisations, dont la CGT, d'y participer; à une marge de manœuvre affaiblie par les élections législatives; à un climat revendicatif élevé sur les questions de salaire et de pouvoir d'achat; ainsi qu'à l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales aux réformes à venir sur les retraites ou l'assurance chômage, réformes essentielles au projet de refondation.

Cette nouvelle opération de communication vise à placer le président de la République dans une posture de rassembleur – qu'il n'a pas – et de dirigeant de grande envergure – c'est ce qu'il aimerait que l'on pense de lui. À cela s'ajoute la tentation de dépasser

les institutions afin de donner l'impression d'une initiative démocratique sans précédent de concertation de tous les acteurs utiles aux transitions.

Faisant référence au projet du Conseil national de la Résistance qui a contribué à reconstruire la France après la Seconde Guerre mondiale, le président de la République assume ce rappel historique car il considère que la complexité de la situation et les transformations à conduire sont à un niveau comparable à celles de la Libération.

Il veut imposer un rassemblement pour tenter de revisiter les fondements de la République et faire bouger le cadre institutionnel qui ne correspondrait plus aux exigences du moment. L'heure est donc à bâtir une méthode pour **obtenir un consensus sur l'intérêt général et la construction d'un projet collectif, avec de multiples acteur·ices nouveaux·lles et non plus seulement institutionnel·les, politiques ou sociaux·les. C'est le sens du CNR 2022 et de la stratégie du pouvoir pour le mettre en place, en l'accompagnant de formes de concertations citoyennes.**

Président et gouvernement entendent en faire l'outil de coordination pour

structurer l'intervention de l'État. Leurs multiples annonces sont traversées par l'idée d'un recours aux territoires pour mettre en œuvre des dispositifs et des modes de consultation ou de concertation, avec un cadrage méthodologique parfois décidé d'en haut, parfois à construire par le bas.

Derrière les intentions affichées, il s'agit ainsi de mettre fin à « l'abondance » en remettant la France au travail avec carotte et bâton.

La CGT, comme nombre d'organisations et d'acteur·ices sociaux·les, économiques et politiques, a refusé de participer au CNR plénier. Ne pas participer à une opération de communication ne veut pas dire être absente du débat public ou sans propositions. Les sujets abordés par le CNR sont aussi les préoccupations du monde du travail.

La CGT a fait la démonstration, à maintes reprises, de sa capacité à être une actrice incontournable du progrès social, à s'affirmer par rapport aux intérêts qu'elle défend et à se confronter avec d'autres. Nous devons construire et agir pour être au cœur des transformations nécessaires à une société plus juste.

Les conséquences de ces stratégies socialement dévastatrices sont d'abord locales

Les femmes et les hommes subissent de plein fouet les conséquences des politiques publiques, parce qu'elles les touchent individuellement dans leur travail ou dans leur vie.

Fermetures des services publics, réductions des effectifs, métropolisation, désertification des territoires, désindustrialisation, augmentation des tarifs de l'énergie, raréfaction des matières premières... sont bien le résultat de choix politiques qui ont généré de multiples inégalités et oppositions entre les citoyen·nes.

Les politiques menées lors du dernier quinquennat n'ont pas réduit ces fractures territoriales, elles les ont le plus souvent amplifiées. Malgré les fortes craintes exprimées à juste titre par les salarié·es et les populations, le gou-



vernement poursuit la même logique qui a conduit à la situation que nous connaissons:

- **aggravation des inégalités des territoires et des populations** par la captation et la concentration

des activités économiques, par les processus de métropolisation qui profitent à quelques territoires;

- **aggravation en leur sein des inégalités**, par le développement de zones « d'excellence » et d'îlots



de pauvreté;

- **désertification des zones rurales** par l'abandon des services publics, la fracture numérique...

Ce sont les mêmes recettes qui continuent à être préconisées aujourd'hui.

Si l'ensemble des soixante priorités du gouvernement ont un cadre national, leurs déclinaisons seront souvent territorialisées. Par exemple, l'offre de santé dans les déserts médicaux; la mixité à l'école, dans les logements et l'emploi; une offre de logements efficaces sur le plan énergétique, sobres en foncier, abordables, adaptés à toutes les étapes de la vie (« Logement d'abord », logements jeunes, « MaPrimeAdapt' »); la rénovation et l'amélioration du niveau de performance énergétique des bâtiments publics et de 700 000 logements par an (« MaPrimeRénov' »); la sortie du « tout-voiture » (transport ferroviaire, transport à la demande, mobilités actives, vélo, covoiturage); le

déploiement des véhicules électriques (bornes de recharge, *leasing* pour les ménages modestes); l'accessibilité des territoires ruraux (transports décarbonés, résorption des zones blanches et grises, fibre optique); la réduction de la pollution de l'air (zones à faibles émissions); l'amélioration de la qualité de l'eau (protection des captages); etc. L'accompagnement des territoires est construit dans **la continuité des plans et contrats précédents** – « Territoires d'industrie », « Action cœur de ville », « Petites villes de demain », contrats de relance et de transition écologique (CRTE), etc., ainsi que **la montée en puissance des dispositifs de contractualisation et d'appels à projet ou à manifestation d'intérêt**. Ceux-ci mettent en concurrence et génèrent donc de nombreuses inégalités en permettant, par exemple, aux entreprises et collectivités les mieux outillées de se servir en premier. Les annonces d'un soutien en ingénierie; d'un « appui

sur mesure » aux territoires fragiles – avec « Quartiers 2030 » par exemple (rénovation urbaine, renaturation des espaces, éducation et formation, insertion professionnelle, sécurité) – et à la ruralité; d'un agenda territorial; de la mise en place d'un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires de 1,5 milliard d'euros (« fonds vert »), ne remettent pas en cause les **logiques de mise en concurrence par la recherche de l'excellence, l'attractivité et la compétitivité**.

Si la participation des collectivités territoriales et des acteurs locaux est indispensable pour bâtir les territoires, se pose la question des moyens pour développer des politiques publiques qui répondent aux besoins des territoires et des populations à un moment où **décentralisation et déconcentration s'accompagnent de baisses des dotations et de réductions de moyens, de personnels de l'État, de services...**

L'objectif budgétaire est de **réduire l'endettement à partir de 2026** et de **ramener le déficit public à moins de 3 % du PIB en 2027** par des **réformes de structure** et la **maîtrise des dépenses publiques**. **Les collectivités locales seront très largement mises à contribution**, avec la baisse de leurs ressources – baisse des dotations, suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en 2024, etc. – dans un contexte inflationniste où les hausses des prix de l'énergie et des matières premières bouleversent déjà leurs budgets.

Le cadre budgétaire rime donc avec **austérité, dans la continuité des logiques néolibérales** à l'œuvre depuis une quinzaine d'années et qui se sont accélérées avec la crise sanitaire.

Différencier, décentraliser, déconcentrer et simplifier (3DS) au cœur de l'action publique.

La différenciation pourrait permettre d'apporter des réponses aux réalités des situations, mais elle favorise trop souvent la mise en compétition des territoires et de celles et ceux qui y vivent et y travaillent.

Au niveau institutionnel, la possi-

bilité d'augmenter les « marges de manœuvre » pour les territoires qui en font la demande, dans le cadre de l'expérimentation et de la différenciation, ouvre des possibilités nouvelles de **fragmenter la République** et **d'aggraver les disparités territoriales et l'accès à l'égalité des droits**. Une réponse adaptée à la singularité de chaque territoire ne peut se faire que dans le cadre d'une république qui prône la complémentarité, et non la mise en concurrence influencée par

les politiques européennes élaborées par les États.

Si les territoires doivent devenir encore plus des « lieux à bâtir », cela doit s'accompagner de **droits nouveaux pour permettre l'expression des organisations syndicales de salarié-es** à participer pleinement. Or rien n'a été dit sur les capacités des organisations syndicales, dans un contexte où les droits existants sont confinés à l'entreprise et se réduisent au fil des réformes. Cela est également

nécessaire pour donner leur place aux organisations syndicales **pour travailler localement les transitions avec de réels nouveaux droits pour assurer la sécurisation des parcours professionnels**. Cela suppose des **garanties nouvelles** qui peuvent être au cœur d'un nouveau statut du travail salarié, moyen nécessaire pour bâtir les conditions des transitions partagées et élaborées collectivement. Nous sommes loin du compromis.

Ceci renforce la nécessité pour notre organisation d'être en ordre de marche sur toutes les échelles professionnelles et territoriales. La Première ministre parle de prévention pour la santé, mais **reconstruire les territoires nécessite également des outils de prévention.**

Les maisons France services ont fait la démonstration de leur inefficacité, au regard des attentes non satisfaites des citoyen·nes et des fractures qui s'aggravent sur l'ensemble des territoires. S'il faut refonder les critères pour donner de la cohésion et de la cohérence au sein des territoires et entre eux, il faut commencer par **prendre en compte les réalités locales et**



tisser des solidarités. Cela passe par des **services publics renforcés**, et non par des dispositifs qui sont là pour tenter de panser les plaies sans anticiper les difficultés.

Cela passe aussi par la **planification des activités industrielles** pour gommer les zones vidées et désindustrialisées, organiser les complémentarités industrielles sur les territoires,

valoriser les circuits courts et répondre à l'urgence écologique et climatique. La territorialisation de l'action publique pourrait être un atout. Or il semble que le choix du gouvernement soit de continuer d'en faire un moyen de la compétitivité et du creusement des inégalités dont on mesure déjà les méfaits. Au regard des annonces, nous sommes loin d'une justice territoriale.

Présentation aux préfets

Le 15 septembre dernier, le président de la République a réuni l'ensemble des préfet·es pour la première fois depuis cinq ans, pour leur faire part des dispositions prises par l'exécutif en cette période de rentrée.

Prétextant les crises successives depuis les « gilets jaunes », le président a tenu à saluer leur rôle dans la gestion des crises des dernières années. S'il a rappelé la nécessité de leur rôle régalién, il est surtout intervenu pour **situer leurs responsabilités dans la mise en œuvre et la territorialisation des politiques publiques.**

Les textes de lois en discussion sont constitutifs de cette ambition refondatrice de la France pour retrouver une unité tout en préservant les diversités, les traditions, voire les localismes.

À l'aube d'une « grande bascule » souhaitée par le président de la République, les préfet·es auront au niveau des territoires (région, départe-

tement et infra) des **responsabilités nouvelles et inédites**, pour donner du sens aux actions décidées dans les différents chantiers. Dans les prochains mois et les prochaines années, ils et elles devront **décliner les trois priorités à moyen terme de l'action de l'exécutif : le renforcement de la souveraineté, de l'égalité des chances et de la solidarité entre générations, de l'unité républicaine et de la protection des Français·es.**

Il est demandé aux préfet·es d'être des « aménageur·es des territoires », en favorisant la concertation, en allant chercher des projets, en accompagnant les élu·es locaux·les à partir d'actions – « Action cœur de ville », « Territoires d'industrie », « France 2030 » – en leur donnant plus de cohérence, en continuant à mettre en place les maisons France services ou l'accès au très haut débit par le déploiement de la fibre... La simplification et la différenciation vont les aider à accélérer la contractualisation à l'échelle des territoires.

Le président de la République veut

favoriser ce basculement, incarné par le CNR, **en mettant en relation les différent·es acteur·ices des territoires** qui voudront bien contribuer aux travaux qui leur seront proposés. S'il est fait appel à tous les acteur·ices, c'est sous l'autorité des préfet·tes que se tiendront les initiatives en local. Des outils de coordination décentralisés sur les territoires seront développés à des niveaux différents en fonction du sujet à traiter.

Pour aider à l'accélération des transformations, dès début octobre, des **consultations citoyennes ou CNR territoriaux**, réunissant usager·ères, salarié·es et élu·es, seront mis·es en place sur l'école par établissement volontaire, sur la santé au niveau des bassins de vie, sur le plein-emploi, sur les transitions écologiques et économiques au niveau des intercommunalités – communautés d'agglomération, urbaines, de communes et métropoles – qui sont les lieux de construction des contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Les territoires se sont construits par les aspirations, les luttes, et une planification.

Pour la CGT, les moyens d'intervention sont multiples. Les mobilisations professionnelles et interprofessionnelles constituent autant de point d'appui pour se faire entendre.

La question aujourd'hui est de savoir comment on permet à toutes les acteur·ices CGT, du syndicat au/à la mandatée qui sera sollicitée dans son instance, d'avoir des éléments pour s'inscrire dans un **vaste plan d'élaboration de plateformes revendicatives, de projets, au niveau de l'entreprise, du territoire, de la filière**, afin d'intervenir sur les sujets de préoccupation des salarié·es, avec ou sans emploi, actif·es ou retraité·es.

Les initiatives internes sont autant de moments de réflexion et d'expression pour favoriser l'élaboration des revendications sur les territoires avec les syndicats et les organisations aux échelles pertinentes, et à la construction des contenus avec les salarié·es et les acteur·ices utiles. Par exemple, les nombreux témoignages qui ont jalonné la journée d'étude confédérale du 15 mars dernier confortent une démarche de projet CGT pour porter des activités qui lient la réponse aux besoins avec les critères sociaux et environnementaux. Il en va ainsi de **notre capacité à nous inscrire dans les débats à venir, selon les modes d'expression décidées localement pour être un acteur des transformations et des transitions à venir.**

La CGT s'est aussi exprimée sur l'importance d'utiliser les instances exis-

tantes, par exemple le Cese et les Cese, les conseils de développement dans les agglomérations de plus de 20 000 habitants et les métropoles, pour s'inscrire dans les débats et **porter nos propositions** en les adaptant aux réalités territoriales.

La commission exécutive confédérale nous y invite: « Ces temps de concertation territoriale pourraient être l'occasion de porter nos projets en matière de services publics, de reconquête industrielle, de relocalisation... ». Il s'agit donc, pour les organisations CGT professionnelles et territoriales, de s'organiser afin d'être **porteuses d'expressions revendicatives sous les formes, dans les endroits et vers les interlocuteur·ices qu'elles jugeront les plus utiles.**

L'idée est de **mettre la CGT** « en campagne » pour donner sens au travail, pour des activités utiles à la société dans une articulation économique, sociale et environnementale.

Cela passe nécessairement par une **implication des syndicats dans l'élaboration de l'avenir** de leur entreprise, leur filière et leur territoire, et nécessite donc **d'avantage de complémentarité entre les organisations de la CGT** pour qu'elles aient la force nécessaire à un nouvel élan dans une action syndicale de conquête.

C'est la condition d'un « plan de rupture » qui place l'humain, l'écologie et le social au cœur des choix de société.



Pour aller plus loin, vous pouvez consulter :

- le site confédéral Analyses et propositions : analyses-propositions.cgt.fr/
- les outils de la journée d'étude du 15 mars « Mise en concurrence des territoires : impacts et enjeux revendicatifs pour la CGT » : analyses-propositions.cgt.fr/mise-en-concurrence-des-territoires-impacts-en-enjeux-pour-la-cgt
- le dossier du « Peuple » n° 1770 de mai 2022 : analyses-propositions.cgt.fr/index.php/mise-en-concurrence-des-territoires-dossier-du-peuple-mai-2022
- la lettre 15 du pôle « Activités CGT en territoires », « Territorialisation des politiques publiques par l'État : clés de compréhension » : analyses-propositions.cgt.fr/lettre-15-territorialisation-des-politiques-publiques-par-letat-cles-de-comprehension

Annonces «France Nation verte»

Le 21 octobre 2022, la Première ministre a lancé France Nation Verte : sa méthode pour la planification écologique dont elle a aussi le pilotage. Son intervention a servi d'introduction au lancement du CNR Climat et biodiversité sous l'égide de Christophe Bechu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, et de Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition énergétique. Après un rappel de la situation écologique ... puis avec des appels à l'engagement, la responsabilité, faire ensemble, la concertation, la proximité ... l'inventaire des mesures prises dans le dernier quinquennat ...

Elisabeth Borne annonce :

- un nouveau modèle de croissance,
- une nouvelle méthode d'action : la planification écologique, avec des objectifs, un plan, des moyens.
- l'obligation et la capacité d'engager des « changements radicaux dans nos manières de produire, de consommer, d'agir » en estimant que « la transition écologique sera synonyme de mieux vivre ».
- une approche globale, organisée, systémique, notamment par la cohérence des différents plans, stratégies, programmations ... pensés séparément.
- des changements structurels, en même temps et sur tous les fronts, pour agir, mobiliser, accélérer.
- des objectifs ambitieux au niveau européen, dans le cadre du Green Deal, et national :
 - 22 chantiers thématiques et 7

chantiers transversaux.

- déclinés en actions pour limiter le dérèglement climatique, nous adapter à ses impacts, restaurer la biodiversité, préserver nos ressources naturelles dans le cadre des objectifs européens.
- secteur par secteur, territoire par territoire.
- avec des moyens : + 4,5 milliards d'euros pour les dépenses favorables à l'environnement dans le PLF 2023, fonds vert pour les collectivités doté de 2 milliards d'euros, France 2030 pour la décarbonation et l'innovation.
- avec dans chaque filière et dans chaque territoire, une stratégie, des engagements contractualisés, un calendrier, des moyens :
 - avec les fédérations professionnelles, les organisations patronales et syndicales, puisque ce sont les filières qui connaissent le mieux leurs enjeux, pour identifier les leviers à activer afin de baisser efficacement nos émissions et limiter notre impact sur l'environnement
 - en associant les territoires puisqu'ils ont la plupart des compétences décisives pour la transition écologique : mobilité, restauration de la biodiversité, gestion de l'eau ou des déchets, avec aussi les associations et tous les acteurs de la société civile.
- une meilleure orientation des investissements en étant vigilant sur l'im-

pact environnemental des projets, en facilitant les investissements verts.

- une transition plus juste pour que chacun participe à la transition écologique selon ses moyens, en accompagnant les plus modestes et ceux qui seront percutés par les transitions.

Pour chaque secteur et chaque chantier, les ministres réuniront, au cours de l'automne, tous les acteurs pour établir une stratégie complète, avec des objectifs et des points d'étape.

En fin d'année, une première version consolidée de la planification écologique intégrera de nouvelles actions. De nombreux projets déjà lancés ou annoncés sont à nouveau cités: voitures électriques en leasing à 100 euros/mois, covoiturage, transports en commun, transport ferroviaire, plan de rénovation de plus de 700 000 logements par an, suites du Varenne de l'eau avec des plans d'adaptation de la ressource en eau, assurance récolte pour les exploitations agricoles, dix gigafactories, filière hydrogène, économie circulaire, décarbonation, développement de nouvelles filières industrielles, plan de formation et reconversion pour donner accès aux métiers d'avenir, Paris capitale mondiale de la finance verte ...

Pour conclure, un nouveau plan, des affirmations, des promesses mais rien de bien nouveau, pas de réels engagements, pas d'annonce concrète sur les stratégies, les financements Le travail et l'emploi sont à nouveau les grands absents.

